



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°20231026068 • MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Le jeudi 26 octobre 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 20 octobre 2023, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

17 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLEMENT, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Stéphanie PACHIS, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

1 absent : Gérard CASENOVE.

Le Conseil Municipal désigne Madame MILÉSI Christine, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Rappelle qu'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet a fait valoir ses droits à la retraite à la date du 1^{er} juillet 2023 ;

Informe qu'un emploi contractuel qui arrive à son terme au 31 décembre 2023, pourrait être admis comme stagiaire avant sa titularisation ;

Expose ainsi la nécessité d'une part de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'autre part, de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, de 35/35ème, afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 17 voix pour,

Approuve la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal à temps complet,

Approuve la création, à compter du 1^{er} janvier 2024, d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet,

Décide l'inscription des crédits au budget principal 2024.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 066-216602300-20231026-20231026068-DE